

***ENJEUX ET LIMITES DE LA CONCERTATION EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*BONARD YVES, GEOGRAPHE-URBANISTE, BUREAU ORTIS//ROBYR (GENEVE) ET ASSISTANT A L'IGUL (UNIVERSITE DE LAUSANNE)

1 INTRODUCTION

Plus encore que la morphologie ou l'usage de l'espace public, la manière dont celui-ci est transformé renseigne sur l'état de nos sociétés. Réfléchir sur l'aménagement des espaces publics, c'est aussi, selon nous, réfléchir sur les valeurs qui constituent l'assise de notre « vivre ensemble ».

Dans les années 1960-1970, le « comprehensive planning » était la conception dominante en aménagement du territoire. L'aménagiste, en tant qu'expert, intervenait armé d'outils puissants, avec une conception précise de « l'intérêt général » auquel son intervention devait contribuer. Son épistémologie était rationaliste et son idéologie technocratique. Son approche supposait que toute situation problématique est bien définie, que tous les paramètres qui ont trait à l'aménagement de l'espace peuvent être maîtrisés, enfin qu'il peut définir de manière juste et exhaustive les valeurs partagées par les usagers et citoyens qu'il sert.

Au cours des vingt dernières années, les savoirs et les savoir-faire de cette pratique ont suivi une évolution majeure. Le manque de prise en compte des attentes de la population a progressivement été perçue, et cela pas uniquement en aménagement du territoire, comme une limite du système démocratique. Selon certains chercheurs, cette carence aboutirait même à une crise de la démocratie. La légitimité et la représentation, deux des principales assises de la démocratie, sont ainsi remises en question : « l'Etat (...) ne peut plus prétendre posséder seul une essence de l'intérêt général que son action déploierait » (Lévy, Lussault, 2003 : 67). C'est dans le dessein de dépasser cette limite qu'a émergé, en urbanisme, la notion de concertationⁱ.

En se basant sur les postulats de ce nouveau modèle d'aménagement, nous avons réalisé en 2004 un projet de transformation d'une place publiqueⁱⁱ. Mandatés par une petite commune périurbaine, nous avons été conduits à mettre sur pied un dispositif concret pour repenser la morphologie et la fonction d'un lieu. Nous avons proposé aux élus communaux une démarche qui permette de créer un projet concerté de réaménagement de l'espace sur une durée d'une annéeⁱⁱⁱ.

Nous avons été confrontés à de multiples remises en cause épistémologiques, lors de la conception et de la réalisation du dispositif, en particulier concernant les limites de la démarche participative. La question suivante a notamment été au centre de la réflexion : lorsque les modalités d'organisation du travail de conception sont changées, est-ce que le projet développé est vraiment différent? Autrement dit, est-ce que le projet de réaménagement aurait été véritablement autre s'il n'avait pas été conçu au travers d'un processus participatif? Cette question est fondamentale, car c'est toute l'utilité de la démarche participative qui est remise en cause. Quel est en fin de compte le but, l'utilité de la concertation en aménagement du territoire, au delà de l'acceptation publique d'un projet?

À partir de la description des enjeux et limites apparus au travers de notre expérience, nous tenterons de montrer que tout en permettant une nouvelle légitimation de l'action publique, la concertation en aménagement du territoire offre surtout, par la création de nouveaux espaces du débat public, une forme de réponse à la crise actuelle de la démocratie.

2 CADRE DE REFLEXION

Nous avons été mandatés par les autorités d'Yverne, petite commune viticole située à la périphérie de la zone métropolitaine qui borde l'arc lémanique, pour réaliser un projet de réaménagement de la place villageoise. Cet espace, s'apparentant plus à un carrefour qu'à une place publique, avait par le passé déjà fait l'objet de deux projets, alors refusés par le pouvoir législatif. Le but de notre étude était de développer un projet qui évite de

reproduire les erreurs du passé (manque de concept fort, espace d'analyse trop restreint, procédure aboutissant à un projet perçu comme une réponse technique extérieure détachée des préoccupations individuelles). Nous avons dans ce but proposé aux élus une démarche concertée, qui permette de prendre en compte, autant que possible, l'avis des habitants, véritables destinataires du projet puisque principaux usagers du lieu. Cette démarche a été organisée en deux phases.

Dans la première phase, analytique, il s'est agi de questionner l'espace et les hommes, d'observer le paysage et les habitudes de vie locales, de saisir les permanences incontournables de l'Histoire et les enjeux déterminants pour l'avenir. Cette partie « diagnostic » était axée sur une campagne d'entretiens, sur l'envoi de questionnaires, ainsi que sur une micro-analyse spatiale. Au terme de cette partie, il nous a été possible de dessiner une première esquisse du fonctionnement de l'espace villageois. L'analyse des transformations récentes subies par le village a permis en particulier de donner un éclairage explicatif sur les problèmes actuels vécus par les habitants, auxquels l'exécutif politique essaie de faire face (affaiblissement de la vie locale, disparition progressive des commerces, difficultés de circulation et de stationnement, problèmes qui sont tous intimement liés à l'explosion de la mobilité individuelle motorisée notamment).

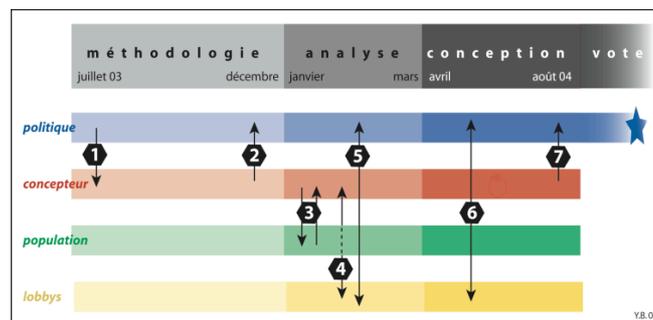


Fig. 1 Temporalités du projet et vecteurs communicationnels (1: attribution du mandat, 2: présentation de la démarche à l'organe législatif, 3: envoi de questionnaires à tous les ménages, 4: entretiens avec certains acteurs principaux, ou « lobbys », 5: première soirée-débat, 6: seconde soirée-débat. 7: rendu de l'étude)

Dans un second temps, nous avons mis sur pied un système participatif, dont l'armature était composée de plusieurs dispositifs informels. Les trois plus importants furent une campagne de questionnaires envoyés à tous les foyers (portant tant sur les problèmes auxquels sont quotidiennement confrontés les habitants que sur des solutions qu'ils pourraient imaginer pour les résoudre), une campagne d'entretiens avec les principaux acteurs économiques et associatifs locaux ainsi que deux soirées de débats populaires ouverts à tous. La première soirée avait pour but de faire un bilan des problèmes actuels, ainsi que d'ébaucher un éventail de réponses envisageables. Les avis des habitants exprimés lors de ce premier forum, ainsi que notre analyse socio-spatiale, ont formé le matériau de base pour esquisser trois avant-projets. Le but était non pas de présenter à la population des projets approfondis et « ficelés », mais au contraire de proposer des visions contrastées de ce que pourrait devenir la place villageoise à l'avenir, afin d'interpeller les habitants. Cela a fait l'objet de la seconde soirée-débat. Un consensus s'est progressivement construit autour de l'un des avant-projets, qui a été perçu par une large majorité des personnes présentes comme le plus approprié pour répondre aux problèmes rencontrés. Sur la base des commentaires et critiques énoncées, ce troisième avant-projet a été approfondi et détaillé. Le projet qui résulte de cette démarche a alors été présenté à l'organe législatif de la commune, dont le futur vote déterminera son éventuelle réalisation future.

3 LIMITES DE LA CONCERTATION

Le dispositif mis en place nous a permis *in fine* de proposer un projet de réaménagement d'un espace public. Cependant, bien que le but initial du mandat soit atteint, notre bilan à la fin de l'étude n'est pas pleinement satisfaisant. Nous avons été confrontés à un nombre considérable de problèmes méthodologiques qui nous font douter de la pertinence du processus participatif mis en place. Nous allons dans cette partie rapidement énoncer les différentes limites inhérentes à la réalisation d'un projet au travers un dispositif de concertation.

Premièrement, il est évident que les valeurs, perceptions et sensibilités des concepteurs guident en partie la démarche. Même lorsque ceux-ci prennent ou tentent de prendre une posture de retrait relatif, ils jouent un rôle déterminant dans la production de la réalité. « Toute planification est ainsi immanquablement liée au pouvoir d'exercer un pouvoir, d'orienter les comportements présents et futurs des agents, ceci d'autant plus que, quels que soient ses objectifs ou priorités, elle implique toujours et en tout temps des décisions concernant l'allocation de ressources à tel groupe plutôt que tel autre » (Terrilini, 2001 : 52-53). De plus, les aménagistes détiennent une compétence qui en font des acteurs à part : celle de la traduction. Interprétant et transcrivant les vues des uns et des autres, ils contribuent à la formulation d'une représentation dominante de l'espace concerné et des interventions qui seraient souhaitables sur celui-ci. Il est donc utopique de penser que l'aménagiste peut intervenir uniquement comme accoucheur des souhaits de la population. En tant qu'« animateur » d'un dispositif participatif, son influence reste déterminante.

Deuxièmement, tout dispositif ne peut être qu'imparfait. Ne serait-ce d'abord que par le choix des éléments qui sont ou non soumis à la population. L'aménagiste est dans l'obligation de définir *a priori* un cadre de travail, excluant de la sorte tout un éventail de thématiques de réflexion. Il se doit ainsi d'attribuer une forme de pondération, de manière plus ou moins objective, aux problèmes rencontrés. En d'autres termes, il sélectionne, en amont du processus, ce qui fera matière à débat et ce qui ne pourra pas être abordé. Et l'aménagiste est confronté, dès les prémices de l'étude, à l'incontournable question du territoire pertinent : quelle est l'échelle appropriée pour aborder chacun des problèmes ?

Le dispositif dépend ainsi de choix qui ne sont pas neutres, mais au contraire canalisent et orientent les réflexions. Ceci est d'autant plus vrai que le planificateur dispose d'une marge de manœuvre limitée. Les contraintes financières et techniques, plus ou moins sous-jacentes dans les caractéristiques même du mandat, déterminent les options qui peuvent être choisies et celles qui doivent être rejetées. La temporalité du dispositif, bien souvent dictée par l'échéance des mandats politiques, joue en particulier aussi un rôle déterminant, puisqu'elle définit de manière rigide la vitesse d'avancement que le projet doit acquérir. Cette question rejoint celle de l'exigence d'efficacité : le dispositif doit aboutir, tout doit être mis en œuvre dans ce but. La valeur du dispositif n'est mesurée que lors de la matérialisation des projets. Le statu quo, l'immobilisme ne sont pas, ou très rarement, dans le domaine du possible.

L'autorité de la puissance publique s'exprime donc dès l'attribution du mandat par la définition de *l'envisageable*.

L'imperfection de tout dispositif se vérifie par la participation limitée des acteurs notamment. Malgré tout le soin qui peut être mis dans la conception du système participatif, les groupes les plus faibles en sont bien souvent exclus. Tout d'abord parce que « la participation à des groupes de travail n'est accessible qu'à des habitants disposant d'un capital socio-culturel suffisant » (Harou, 2002 : 7). Bien souvent, les étrangers, les jeunes, les groupes faibles sont exclus des dispositifs. Leurs besoins, souvent spécifiques, sont alors négligés^{iv}.

De plus, la participation ne peut fonctionner qu'avec des acteurs qui s'identifient comme joueurs. « Or l'on ne joue qu'à deux conditions complémentaires : être certain que les règles et leur mise en œuvre sont justes ; avoir des chances de gagner » (Moreau Defruges, 2003 : 70). Il est en effet pratiquement impossible d'intéresser les habitants qui ne voient pas d'intérêt à participer, ou qui ne croient pas à l'intérêt d'une telle démarche. Certains chercheurs n'hésitent pas à parler de « participation des concernés » (Tanquerel, 1987 : 79).

Une autre limite est celle ayant trait aux divergences d'intérêts. Comme nous l'avons affirmé en introduction, l'intérêt général n'est aujourd'hui plus un acquis, mais un objet perpétuellement renégocié. Celui-ci, « au lieu de véhiculer une identité hors du temps » est perpétuellement construit et reconstruit (Moreau Defruges, 2003 : 65). Comment, dès lors, concevoir un projet concerté, alors que tant d'acteurs (politiques, économiques, du milieu associatif, usagers, etc.) sont concernés, possédant des avis souvent divergents, voire inconciliables dans certains cas ? Comment, en fin de compte, dépasser une situation de désaccord ? La participation doit-elle être intégrée (dans le but de prévenir toute tension) ou au contraire conflictuelle, c'est-à-dire qu'elle « doit laisser s'exprimer au maximum et le plus explicitement possible les rapports de force sociaux » (Tanquerel, 1987 : 79) ? Existe-il vraiment un mode d'arbitrage légitime qui permette d'aboutir démocratiquement à des choix ?

Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur l'importance de la persuasion : il faut convaincre au lieu d'imposer. Dans un tel dessein, la concertation semble être le dispositif approprié pour aboutir, par l'interaction, à des préférences partagées. Mais comment l'organiser ?

Dans un système basé sur la concertation, toute hiérarchie devrait être rejetée, le politique n'ayant plus d'autre finalité que de surveiller le bon déroulement du jeu social (Moreau Defruges, 2003). Il ressort de notre analyse qu'un tel objectif est une illusion, voire même, dans certaines situations, un tour de prestidigitation^v. Certes, pendant certaines phases du processus, les acteurs politiques sont relégués au second plan. Parfois, ils sont délibérément intégrés dans des groupes de réflexion, ou alors écartés. Toutefois, nos sociétés restent basées sur le principe de la délégation de pouvoir lors de la phase ultime de la prise de décision ; en fin de compte, c'est toujours le politique qui tranche. Remettre en question de tels principes revient au final à nous demander si la démocratie participative doit être « concurrente ou complémentaire de la démocratie représentative ? » (Mendel, 2003 : 7).

4 CONCERTATION ET DEMOCRATIE

Les différentes limites décrites dans le chapitre précédent remettent profondément en cause l'efficacité^{vi} de la démarche concertée, donc son utilité. Si l'objectif de réaliser un projet investi et partagé par tous ne peut être qu'utopique, nous allons dans cette partie nous attacher à démontrer que la concertation a un intérêt pour d'autres raisons, non moins importantes.

Premièrement, nous avons observé que la réunion d'habitants autour d'un projet constitue en soit un processus d'apprentissage. Le questionnement des espaces vécus au quotidien, des pratiques habituelles, tel qu'il est proposé par la démarche, offre à chacun une opportunité de regarder son espace et ses habitudes de vie avec un regard neuf. Il permet souvent de mettre en lumière certains liens de causalité ignorés ou insoupçonnés^{vii}. Il ressort aussi parfois de cet exercice une prise de conscience des enjeux et des nécessaires concessions liés au « pragmatisme du vivre ensemble » (Bourdin, 2000). Brodhag parle à ce sujet de construction d'un processus cognitif collectif (2003 : 42).

Le processus de concertation vise aussi à la création progressive d'une culture commune. Dans nos sociétés qui promeuvent l'individualisme, l'absence d'une culture du groupe porte une lourde part de responsabilité dans les rapides désillusions, découragements et tensions qui s'expriment lors de la cristallisation de projets collectifs. L'enjeu est donc double : la concertation peut être considérée comme une stratégie pragmatique positive permettant de dépasser certains blocages et réticences. Mais il nous semble surtout que « l'espace public et son aménagement peuvent constituer, si certaines conditions sont remplies, un projet fédérateur, voire un ciment de la cité » (Bassand, 2001 : 115). Bevert précise à ce sujet que « la participation des citoyens constitue une des voies pour reconstruire le lien social, qui est d'abord un lien politique » (2002 : 13). Le capital social, qui peut être considéré comme une réponse à l'anomie, est « un facteur important de la capacité d'une société à vivre ensemble » (2002 : 89). Ainsi, et plus généralement, « toute innovation locale qui s'avère mieux adaptée, qui accroît le capital social, qui élargit en définitive la palette des réponses tout en respectant un certain nombre de principes communs est un progrès pour tous » (Calame, 2003 : 159). En outre, la prise en charge par les habitants de leur destin forme une pratique effective de la démocratie locale. Le groupe sociétal ressort collectivement renforcé lorsque « des individus et communautés assument la responsabilité de participer à la gestion de leur habitat et de leurs vies plutôt que de déléguer cette responsabilité à des tiers » (Lawrence, 2003 : 336).

Mettant en coprésence les élus et leurs électeurs le temps d'un projet, la concertation propose un véritable rapprochement, une mise à niveau d'acteurs aux positions et ressources inégales. Au delà de la seule question urbanistique, le dialogue qui peut se nouer, véritable enrichissement mutuel, induit au final un renforcement de la légitimité^{viii} du système politique, puisque la population, qui est en mesure de transmettre aux élus son appréciation de la situation en continu, se sent mieux représentée par ceux-ci. Les approches participatives « permettent aux professionnels et aux politiciens d'établir un nouveau contrat social avec la société civile » (Lawrence, 2003 : 332). Tanquerel en conclut que « la participation exerce un effet intégrateur. Elle contribue à désamorcer les conflits politiques et sociaux. Fondamentalement elle renforce la légitimité du système politique dans lequel elle s'insère^{ix} » (1987 : 78).

Notre point de vue n'est pas que la démocratie participative puisse devenir concurrente de la démocratie représentative. Au contraire, il nous semble que toutes deux sont interdépendantes, et ne peuvent donc que se renforcer mutuellement. Il semble que la participation consolide la croyance indispensable que les institutions politiques existantes, fondées sur le principe de la représentation, sont les plus appropriées pour la société. En fin de compte, il ne saurait donc y avoir de véritable abolissement de la hiérarchie. Nous souscrivons à l'avis qu'il y a nécessairement des circonstances où, s'il l'on veut dépasser l'immobilisme, il faut « faire des paris, choisir,

imposer^x » (Moreau Defruges, 2003 : 124). Le système représentatif donne au gouvernant cette compétence, puisque ce qui le caractérise, c'est bien « son aptitude *reconnue* à imposer des décisions concernant l'ensemble de la société, à arbitrer dans les affrontements entre des groupes » (Lévy, Lussault, 2003 : 420). Il nous semble ainsi que la concertation, procurant un regain de légitimité aux institutions politiques, pourrait apporter une forme de réponse à la crise actuelle de la démocratie. À l'image de Bevort, il nous semble que « la participation, c'est le terreau dont les valeurs démocratiques ont besoin pour s'épanouir, c'est le moyen de redonner confiance à une communauté politique qui doute, c'est le moteur de la démocratie » (2002 :13-14).

5 CONCLUSION

Le bilan de notre expérience est ambivalent. Du point de vue du projet uniquement, nous ne sommes pas convaincus que la concertation révolutionne totalement la discipline urbanistique. Certes, être à l'écoute et faire participer les habitants à l'aménagement de leur territoire permet de mieux prendre en compte leurs besoins, d'être plus proche de leurs attentes, de donner à chacun l'opportunité de s'investir dans un projet de société. Cependant, les différentes limites énoncées (jeu d'acteurs aux ressources inégales, représentativité limitée offerte par le dispositif, consensus absolu impossible à obtenir notamment) nous poussent à relativiser l'apport de ce nouveau mode d'aménager.

En revanche, si la concertation ne révolutionne pas l'aménagement du territoire, elle pourrait bien avoir un effet majeur sur l'espace public (au sens habermassien du terme), celui du débat. Car, même si, au final, la décision concernant des projets d'aménagement de l'espace revient au gouvernant, « l'essentiel n'est-il pas précisément ailleurs, dans l'organisation du processus par lequel ces solutions s'élaborent ? » (Calame, 2003 : 288).

Il nous semble en effet que le processus participatif, en lui même, engendre une dynamique de société potentiellement considérable. Tout d'abord parce qu'une telle réflexion collective, portant sur un territoire de vie commun, vécue dans la coprésence, induit sans aucun doute un renforcement des liens sociaux. Mais surtout car les rencontres multi-acteurs proposées par un tel processus animent et agitent l'espace sociétal. Elles invitent, le temps d'un projet au moins, à une pratique concrète de la démocratie locale. Par des dispositifs de concertation, il est possible de créer de nouveaux « lieux et temps de la délibération citoyenne » (Bevort, 2002 : 36).

Ne serait-ce pas d'abord cela le véritable enjeu de la concertation ?

6 BIBLIOGRAPHIE

- BAGUENARD, J., BECET, J.-M. (1995), *La démocratie locale*, PUF, Paris
- BASSAND, M., COMPAGNON, A., JOYE, D., STEIN, V. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, PPUR, Lausanne
- BASSAND, M., KAUFMANN V., JOYE, D. (2001), *Enjeux de la sociologie urbaine*, PPUR, Lausanne
- BASSAND, M., JOYE, D., SCHULER, M. (dir.), (1988), *Les enjeux de l'urbanisation*, Peter Lang, Bern
- BEVORT, A. (2002), *Pour une démocratie participative*, Presses de Sciences Po, Paris
- BONARD, Y. (2004), *Aménagement du territoire et participation populaire : le cas des espaces publics d'Yverne*, mémoire de Géographie UNIL, Lausanne (non publié)
- BOURDIN, A. (2000), *La question locale*, PUF, Paris
- BIAREZ, S. (1999) « Incertitudes et caractère composite des gouvernements locaux en Europe » in BALME, R., FAURE, A., MABILEAU A. (dir.), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Presses de Sciences Po, Paris, pp.39-56

- BRODHAG, C. (2003), « Genèse du concept de développement durable : dimensions éthiques, théoriques et pratiques » in DA CUNHA, A., RUEGG, J. (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*, PPUR, Lausanne, pp. 29-45
- CALAME, P. (2003), *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, Descartes & Cie, Paris
- CALLON, M. (1997) « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié » in BONNET, M. (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Vol. I : Les acteurs du projet architectural et urbain, Plan Construction et Architecture, Paris, pp. 169-174
- CHOAY, F. (1980), *La règle et le modèle*, Seuil, Paris
- DA CUNHA, A. (2003), « Développement durable : éthique du changement, concept intégrateur, principe d'action » in DA CUNHA, A., RUEGG, J. (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*, PPUR, Lausanne, pp.13-28
- DA CUNHA, A. (2002), *Développement durable, évaluation du territoire et prospective*, doc. UNIL, Lausanne
- HABERMAS, J. (1962), *L'espace public*, Payot, Paris
- HAROU, R., (2002), *La participation des Citoyens à la démarche stratégique*, Assises Wallones du développement local, Gosselies (document publié sur le web)
- HERMET, G. (ET.AL.) (2005), *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Karthala, Paris
- JATON, V., RUSSEIL, S. (ET AL.), (2004), *Concier, mobiliser, gouverner. Le projet urbain pour aménager la ville et ménager la cité*, INSA, Lyon
- JOLE, M. (dir.), (2002), *Espaces publics et cultures urbaines*, Certu, Paris
- KUBLER, D., LERESCHE J.-P. (2003), « Enjeux d'agglomération en Suisse : démocratie, gouvernance et développement durable » in DA CUNHA, A., RUEGG, J. (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*, PPUR, Lausanne, pp. 127-140
- LAWRENCE, R. (2003), « Participation citoyenne pour aménager l'habitat » in DA CUNHA, A., RUEGG, J. (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*, PPUR, Lausanne, pp. 331-345
- LEVY, J., LUSSAULT, M. (dir.), (2003), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris
- MENDEL, G. (2003), *Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative*, La découverte, Paris
- MOREAU DEFARGE, P. (2003), *La gouvernance*, PUF, Paris
- OBADIA, A. (dir.), (1997), *Entreprendre la ville*, L'Aube, La Tour d'Aigues
- OCDE (2002), *La gouvernance pour le développement durable*, OCDE, Paris
- RUEGG, J. (2003), « Développement durable : enjeux pour la pratique de l'aménagement du territoire » in (dir.) DA CUNHA, A., RUEGG, J., *Développement durable et aménagement du territoire*, PPUR, Lausanne, pp. 167-183
- SODERSTROM, O. (dir.), (2000), *L'usage du projet*, Payot, Lausanne
- STEIN, V. (2003), *La ville reconquise. Du patrimoine aux espaces publics*, Thèse UNIGE, Genève
- TANQUEREL, T. (1987), *La participation de la population à l'aménagement du territoire*, Payot, Lausanne
- TERRIBILINI, S. (2001), *Fédéralisme, territoires et inégalités sociales*, L'Harmattan, Paris

THIERSTEIN A., DECOUTERE, S. (2003), « Nouvelle gestion publique et développement durable : une jonction impossible ? » in DA CUNHA, A., RUEGG, J. (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*, PPUR, Lausanne, pp. 141-164

TOUSSAINT, J.-Y., ZIMMERMANN, M. (dir.), (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, PPUR, Lausanne

TOUSSAINT, J.-Y., ZIMMERMANN, M. (1998), *Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville*, Mardaga, Sprimont

ZEPF, M. (1999), *Concevoir l'espace public. Les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises*, Thèse EPFL, Lausanne

ⁱ La concertation est ici comprise dans sa définition commune, c'est-à-dire comme un processus visant à prendre en compte le point de vue des habitants. Nous utilisons dans cet article le terme « participation » globalement dans un sens similaire, bien que ces deux termes ne possèdent en réalité pas une définition identique.

ⁱⁱ BONARD, Y. (2004), *Aménagement du territoire et participation populaire : le cas des espaces publics d'Yverne*, mémoire de licence en Géographie, Université de Lausanne (non publié).

ⁱⁱⁱ Le territoire sur lequel a porté notre de recherche (une commune de 1000 habitants) a formé un laboratoire privilégié d'analyse socio-spatiale et d'expérimentation de procédés urbanistiques. Le moindre nombre d'acteurs concernés et l'exiguïté relative de l'espace d'étude ont facilité la réalisation de nos dispositif. Les investissements en temps et en ressources financières ont en particulier pu être réduits, en comparaison avec de semblables études réalisées en milieu métropolitain.

^{iv} Toutefois, il est à noter que certains moyens informels, mis sur pied dans le but d'offrir à ces groupes sociaux un espace de débat qui leur soit précisément adapté, peuvent pallier à cette carence.

^v Dans certains cas, la consultation des habitants avant la prise des décisions par les organes communaux peut en effet « apparaître comme un « trompe l'œil », si ces décisions communales ne portent plus que sur des questions mineures » (Baguenard, Becet, 1995 :124).

^{vi} L'efficacité étant ici comprise comme « le degré selon lequel la volonté politique d'un corps de citoyens est concrètement mis en œuvre ». (Kübler, Leresche, 2003 : 133).

^{vii} Dans notre étude, cela fut le cas à propos des changements (en particulier en termes de sociabilité) induits par l'explosion de la mobilité individuelle motorisée, entre les années 1960 et 1990.

^{viii} Le fondement de la légitimité est compris comme étant « la reconnaissance par la société d'une capacité à transformer les conflits d'intérêt présents dans une société en une coopération productive, mutuellement profitable » (Lévy, Lussault, 2003 : 548).

^{ix} Notons que la légitimité d'une action comme *seule* finalité recherchée par un dispositif participatif n'est pas souhaitable ; il s'agit alors d'une forme de stratégie manipulateur.

^x Cela uniquement dans la mesure où une position est partagée par le plus grand nombre, autrement dit en restant dans les limites définies par tout système politique démocratique.